

**Proposition d'un Plan d'Action pour le site de Souani/Sfiha avec
des orientations d'aménagement
et des actions pour une durabilité écologique, socio-culturelle et
économique. (A valider lors de l'atelier Octobre 2009) et à
compléter avec les indicateurs de durabilité : Equipe GIZC)**

Par :

Nibani Houcine ; Mohamed Meniouï & Nasser-Eddine ZINE

Ce travail sur les orientations d'aménagement et les propositions d'actions sont consacrées à l'action pilote relative au complexe touristique et résidentiel Souani qui s'étend sur plus de 80 hectares et plus de 4.120 lits et dont le promoteurs est la société CGI (Compagnie Générale Immobilière). Cette action pilote est une mesure préventive pour que le projet puisse prendre en considération les composantes environnementale, socio-culturelle et économique de la zone du projet constituant l'essentiel du tourisme durable. Composantes qui n'ont pas étaient prises en considération lors de la conception du projet

Cette action pilote a mobilisé un certain nombre de consultants (nationaux et internationaux), des responsables du CAR/PAP de la coordination nationale du projet, des ONG(s) des acteurs locaux...., elle a permis des rencontres avec les autorités locales en la présence de Monsieur le Wali d'Al Hoceima qui était favorable à d'éventuelles mesures correctives dans le plan de masse.

Il est à signaler aussi que plusieurs exposés et des visites de terrain ont précédés ce plan d'action, dont **L'objectif Stratégique est : Un développement durable du tourisme et la durabilité des investissements dans la zone du projet.**

De cet objectif stratégique découle 5 Objectifs spécifiques et qui sont :

- 1- Assurer la durabilité écologique de la zone Souani
- 2- Assurer la durabilité des particularités socioculturelles du site
- 3- Assurer la durabilité économique du projet
- 4- Assurer au projet son acceptabilité environnementale
- 5- Mettre en œuvre une démarche participative adéquate.

Les orientations et des actions sont la synthèse des études pluridisciplinaires, des sorties sur le terrain et de la contribution des ONG locales (AGIR en particulier qui fait partie du projet PAC "Sensibilisation Participation, et seront évaluées et suivies par des indicateurs sont propres à chaque objectif spécifique. Il s'agit de :

.....

Objectif 1: Assurer la durabilité écologique de la zone Souani

Orientation 1.1 : Préserver les fonctionnalités des 3 compartiments du site : - la plage immergée, - la plage émergée et - la dune . ces compartiments des rôles cruciaux dans la dynamique sédimentaire en particulier la redistribution des matériaux dans toute la baie (alluvions d'origines terrestres, sédiments d'origine côtier issus de l'érosion des falaises, matériaux bio détritiques d'origine marin, etc.) .

Action 1- Éviter les extractions abusives de sables dans les oueds et sur la plage Sfiha

Action 2- Éviter la construction de grandes retenues de barrages pièges de sédiments

Action 3- Eviter la construction de digues et de jetées en mer pouvant modifier les dynamiques Sédimentaires. Les ouvrages perpendiculaires à la plage engendreront l'érosion de cette dernière, d'autant plus que la dérive littorale au niveau de la zone est de l'Est vers l'Ouest. Il est donc recommandé d'éviter ce genre d'ouvrage.

Action 4- Conserver les dunes embryonnaires (lieu de dépôt de sable)

Action 5- Conserver les dynamiques naturelles

Orientation 1.2 : Diminuer et adapter les infrastructures du projet

Action 1 : - Reculer de 30 à 40 m, l'emplacement des villas projetées en première ligne et laisser sur cet espace une ceinture verte. Cela assurera :

- la réserve naturelle de sable pour la vie de la plage ;
- la protection de la plage par houles de tempête ;
- la protection contre l'ensablement des jardins ; (d) l'ombre naturelle et la protection contre la chaleur ;
- la séparation naturelle et la double expérience de zone équipée et de zone naturelle.

Action 2- Diminuer le nombre de piscines qui nécessitent une alimentation importante en eau, le traitement de ces eau dans un contexte de pénurie en eau. En effet, l'idée de plus de 30 piscines ne semble pas justifiée en raison de la proximité de la mer, mais il faut prévoir plutôt des piscines collectives.

De plus les caractéristiques sédimentaires et hydrologiques de la zone induisent des variations piézométriques importantes pouvant endommager les structures enterrées.

Action 3- Diminuer l'emprise des routes pour gagner de l'espace disponible pour le retrait des Constructions en première ligne.

Action 4- Supprimer les passerelles transversales (prévues sur la dune), qui correspondent à un investissement coûteux qui peut perturber la dynamique dunaire.

Action 5- Limiter l'impact des jetées en en réduisant la longueur totale de la jetée, espacer les pilotis au maximum afin de respecter les mouvements naturels de sédiments...)

Action 6- Prévoir la réutilisation des eaux usées épurées pour l'arrosage des espaces verts.

Action 7- Eviter les prélèvements massifs des eaux souterraines de la nappe phréatique pour minimiser l'intrusion du biseau salé.

Orientation 1.3- Conserver la biodiversité de la zone

Action 1 : Limiter la coupe des arbres (Conserver les pins en priorité (attrait paysager ; Stabilisation des sables ; Valeur biologique ; Régulation du niveau de la nappe nappe phréatique en période de crues ou de fortes pluies.

Choisir de couper préférentiellement les espèces exotiques potentiellement envahissantes: eucalyptus, mimosa...

Orientations 1.4- Préserver la fonctionnalité du système dunaire :

Action 1 : lutte contre les ouvrages perpendiculaires au système dunaire qui peuvent modifier la dynamique sédimentaire

Action 2 : - Construire en retrait et Laisser un espace de liberté pour l'évolution du système dunaire en arrière

Action 3 : - Conserver les dunes embryonnaires

Action 4 : - Eviter les extractions de sable sur la plage, ce qui permet :

- Préservation du rôle de stockage de sable dans la zone littorale active

- Protection naturelle contre les attaques de la mer (topographie, amortissement de l'énergie des vagues)

Orientation 1.5 : Prendre en considération les changements climatiques et l'augmentation des tempêtes et anticiper un recul du trait de côte

Action 1- Laisser un espace de liberté pour l'évolution du système dunaire en arrière

Action 2 : Prévoir des constructions au delà en arrière du système dunaire

Action 3 : Suivre l'évolution du trait de côte

Orientation 1.6 : Maintenir les valeurs touristique ; patrimoniales et paysagères de la zone :

Action 1 : Limiter la coupe d'arbres : aspect paysager, biologique (les zones boisées qui Constituent un habitat refuge pour les oiseaux), régulation naturelle du niveau de la nappe phréatique

Action 2 : Choisir de couper préférentiellement les espèces exotiques potentiellement envahissantes: eucalyptus, mimosa...

Action 3 : Minimiser les impacts négatifs sur l'environnement en respectant la densité des constructions proposées dans le plan de masse et qui serait de 12%.

Objectif spécifique 2 : Assurer la durabilité des caractéristiques socioculturelles des populations

Orientation 2.1 : Préservation du site Mazamma

Action 1 : Classer et délimiter le site archéologique

Action 2 : Revalorisation du site sur le plan socio-culturel par des archéologues et des experts sur le thème de la préservation des monuments et sites archéologiques.

Action 3 : Cartographier une “bande de respect” qui ne doit pas être inférieure à 100 m de périmètre du périmètre extérieur de l'immeuble ou artefact.

Action 4: organiser des rencontres de de discussion avec les élus locaux et la population, associations etc., et surtout préparer un plan de gestion pour la conservation et la valorisation du site. (Cf composition dans l'objectif 4 : Démarche participative Projet pilote Souani élaborée dans le cadre du projet PAC).

.....

Objectif spécifique 3 : Assurer la durabilité économique du projet et de la région

Orientation 3.1 : Tenir compte du contexte de changements globaux et d'augmentation des tempêtes.

Action 1 : les constructions doivent être réalisées en retrait, en conservant le système dunaire qui joue son rôle naturel de protection contre la mer : De ce fait, le projet est appelé à respecter la zone des 100 mètres non constructible prévue dans le protocole GIZC

Action 2 : Dresser les indicateurs de durabilité concernant l'impact des changements globaux

Orientation 3.2 : Prévention des inondations (zone du projet est inondable)

Action 1 : Etude sur la cartographie de la nappe et délimitation des zones inondables, Le site d'implantation du projet Souani est, en effet, une zone inondable. Il s'avère que les houles et les tempêtes vont être plus fréquentes et les

simulations réalisées montrent que la zone est exposée aux inondations ; (Cf photos Agir 2008).

Orientation 3.3- Tenir compte de la rareté des ressources en eau dans la région

Action 1 : Eviter la construction des systèmes grands consommateurs d'eau (piscines : terrain de golfs : le problème crucial qui va se poser est l'alimentation en eau douce des piscines et des terrains de golfs. Dans le cas où l'alimentation se fera à partir de l'eau de mer il faudra ainsi apporter des précisions sur ces ouvrages et sur leurs impacts.

Orientation 3.4- Tenir de la fragilité et de la forte sismicité de la zone du projet

Action 1 : Projeter la construction parasismique dans des zones stables en tenant compte de la réglementation en vigueur (code parasismique) ;

Orientations 3.5- Maintenir la dynamique du bassin versant de l'oued Rhiss

-Action 1 : Éviter la construction de grands barrages qui retiennent de beaucoup de sédiments

La construction du Barrage AFassi entraînera un affaiblissement des alluvions, déficits d'alimentation en masse sableuse de la plage Souani /Sfiha, ce qui entraînera aussi un impact sur la richesse halieutique de la baie (diminution des apports en éléments nutritifs et ce qui va compromettre la biodiversité de la zone. (la pêche étant l'activité la plus importante dans la zone).

-Action 2 : - - Maintenir la dynamique du bassin versant de l'oued Rhiss afin d'alimenter la baie d'Al Hoceima en éléments nutritifs (zone nourricière)

La construction du Barrage AFassi entraînera un affaiblissement des alluvions, déficits d'alimentation en masse sableuse de la plage Souani /Sfiha, ce qui entraînera aussi un impact sur la richesse halieutique de la baie (diminution des

apports en éléments nutritifs et ce qui va compromettre la biodiversité de la zone. (la pêche étant l'activité la plus importante dans la zone).

Orientation 3.3 : Réduire le chômage dans la zone du projet à travers l'autopromotion et auto développement au niveau local :

Action 1 : Assurer l'acquisition progressive et maîtrise des outils pour un auto développement local en impliquant les parties prenantes locales concernées

Action 2 : Gestion et mise à niveau des activités génératrices de revenus dans la localité particulièrement l'activité portant intense de la restauration insalubre et précaire balnéaires existante.

Action 3 : Mise à niveau des activités génératrices de revenus dans la localité essentiellement l'activité de pêche artisanale illégale en l'orientant vers des balades de tourisme de pêche.

Action 4 : Intégration de la population locale dans le volet économique du projet

.....

Objectif spécifique 4- Assurer au projet son acceptabilité environnementale

Orientation 4.1 : Soumettre le projet touristique aux études d'impact avec des indicateurs de durabilité appropriés

Action 1 : se conformer aux recommandations des études d'impact.

Action 2 : - identifier l'origine des matériaux de construction

Action 3 : Identifier les indicateurs de durabilité en relation avec l'impact du projet sur l'Environnement

.....

Objectif spécifique 5- Mise en œuvre de la démarche participative "Action Pilote Souani "

Orientation 5.1 : Création de comités d'action et de groupes thématiques de travail sur l'évaluation et le suivi de l'action pilote

Action 1 : Création des groupes thématiques de travail multidisciplinaires pour une meilleure évaluation / suivi de l'action pilote:

- Groupe des Investissements et rendement de l'action Pilote
- Groupe de la conservation du patrimoine
- Groupe de la conservation environnementale

Orientation 5.2 : - Mise en place des mécanismes de coordination afin d'assurer la continuité de l'action pilote :

Action 1 : assurer de manière objective l'identification des problèmes correspondant à chaque thématique à part , et tirer en conséquence les conclusions et les synergies qui seront des éléments clés pour une Action Pilote Durable ,

Action 2 : Assurer une composition équilibrée de chaque groupe de travail pour un bon transfert et échange du savoir faire local par les populations autochtones, les services techniques et les experts scientifiques ,

Action 3 : Assurer l'autonomie de chaque groupe thématique que sont :

- *Groupe des Investissements et rendement de l'action Pilote*
- *Groupe de la conservation du patrimoine*
- *Groupe de la conservation environnementale*

Chaque groupe pourrait être représenté par :

- Un représentant pour chaque commune de Sfiha et de Ajdir
- Un représentant du la wilaya de la région de Taza -Al Hoceima - Taounate
- Un représentant du CRI
- Un représentant de chaque Ong à Thématique de développement
- Un représentant du Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace
- Un représentant de l'Agence urbaine d'Al Hoceima
- Un comité d'expert de la société CGI "Ingénieurs Architecte etc.."
- Un représentant de l'ONEP

Orientation 5.3 : - Sensibilisation de la population à l'adhésion à l'action pilote

Action 1 : assurer une meilleure participation et implication des parties prenantes locales

Ilest ainsi recommandé d'activer le rôle des groupes de travail et de suivi thématiques profitant de l'expertise que a apporté le projet PAC Rif Central en terme de technique de communication dont a profité la majorités des acteurs de la région d'Al-Hoceima en s'appuyant sur la démarche participative proposée dans le cadre du projet PAC par l'ONG local AGIR chargée sensibilisation participation "

Action 2 : améliorer la participation et la volonté d'agir des différents partenaires,.

Orientation 5.4 : Interaction des avis des différents groupes

Action 1 : Interaction des avis des trois différents groupes afin de trouver un compromis qui est une résultante de solutions globales pour l'action pilote définie, tout en définissant les responsabilités de chaque partie prenante dans l'espace et le temps pour l'action « Souani ».

Orientation 5.5 : Instauration d'un partenariat entre les parties prenantes

Action 1: Instauration d'un partenariat qui clarifie le rôle de chaque acteur et les limites de la compétence de chacun

Orientation 5.6 : Evaluation de la démarche participative de l'action Pilote Souani

Action 1: Evaluer les résultats obtenus en terme de rigueur et de conformité d'application des recommandations prises pour chaque comité thématique et par le comité de suivi global pour la solution des problèmes diagnostiqués pendant la première phase de la situation de référence.

Action 2: Identifier les indicateurs de durabilité quantifiant le taux de participation et de décisions prises en terme de changement de politique et de stratégies en faveur de la durabilité du projet.